

N° CP 8^e/44-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
PROGRAMME INTERREG III - BOURSE AUX STAGES ET
ECHANGES FAMILIAUX DANS LA REGION DU RHIN SUPERIEUR
(PARTICIPATION 2006)**

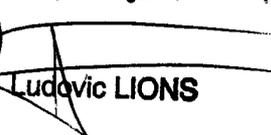
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I-8è/04 du 8 décembre 2005, relative au B.P. 2005 « Programme Langue et Culture Régionales 2006 »,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le versement d'une subvention de 2 930 € au titre de l'exercice 2006
- ❖ cette dépense sera imputée sur le budget 2006, chapitre 65 nature 6574 fonction 28 enveloppe 20306.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 20 JUIN 2006
Publication 23 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER